



VILLE DE JOEUF

Démarche Zones d'Accélération du développement des EnR
(ZAENR)

CHAMP PHOTOVOLTAÏQUE SECTEUR COMPAGNIE LORRAINE DE STOCKAGE

Le projet est-il existant ?

- Oui
 Non

Si oui dénomination du porteur de projet :

COMPAGNIE LORRAINE DE STOCKAGE

Et statut juridique du porteur de projet :

SOCIETE PRIVEE

Type de projet

- Eolien
 Méthanisation
 Hydroélectricité

Le photovoltaïque prioritaire

- Photovoltaïque (friche, terrain dégradé, ICPE)
 Photovoltaïque (parking)
 Photovoltaïque (bâtiment)
 Photovoltaïque (délaisse d'infrastructure)

Autre photovoltaïque (avec cadre réglementaire plus restrictif détaillé dans la notice Préfectorale) :

- Photovoltaïque (flottant)
 Photovoltaïque (terrain agricole)

Autre ENR : Solaire thermique, aérothermie, géothermie,

Informations sur la localisation

Localisation (liste des parcelles cadastrales et joindre une cartographie) :

AC 0093.....

Surface

.....14.62 hectares.....

Maîtrise foncière du porteur de projet : Oui Non**Descriptif du projet (max 10 lignes)**

La parcelle cadastrale 280 AC 0093 (anciennement "zone EUPEC") concernée par le projet est une friche industrielle sidérurgique privée, largement polluée et recouverte, dans sa partie nord, d'un amoncellement de débris en tout genre, déposés illégalement par des entrepreneurs indécents. La Compagnie Lorraine de Stockage, propriétaire de la parcelle, a mandaté la société H2watt pour créer un champ de panneaux photovoltaïques, ce qui permettra de donner une seconde vie à cette friche industrielle. Le dossier est bien avancé, car la procédure de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme est en cours et la réunion publique programmée.

Justification du projet (y compris la localisation) (max 10 lignes)

Ce projet répond à deux préoccupations actuelles : l'optimisation du foncier par l'utilisation des friches industrielles polluées et impropres à la plupart des usages et la production d'énergie non émettrice de gaz à effet de serre.

Atouts du projet

- Utilisation d'un terrain trop pollué (coûts de dépollution exorbitants), soumis partiellement au risque inondation et affaissements miniers progressifs
- Terrain situé en fond de vallée, dans un « cul-de-sac », en périphérie de la ville (donc inintéressant pour tout autre projet industriel, artisanal ou commercial) mais idéal pour ce genre d'activité
- Production d'électricité propre

Difficulté déjà identifiable et problématique (ex : protection environnementale du site, éloignement du poste source de raccordement, ...) :

Le poste source de raccordement existant (à 3.5 km) est insuffisamment calibré pour le moment

Capacité de production ENR (annuelle en Mgh) :

11.5 MW

Date de la délibération de la commune (à joindre si le projet est déjà délibéré) :

Délibération pas nécessaire pour projet privé

Le document d'urbanisme est-il compatible avec le projet :

Oui pour la partie en fond de parcelle (zone d'activité)

Non pour la partie avant mais mise en compatibilité en cours



Zone d'accélération des énergies renouvelables Commune de Joëuf

*Proposition pour le photovoltaïque
au sol*

25 aout 2023

 Zone d'accélération pour l'installation
de centrales photovoltaïques au sol

Sources : IGN, google satellite



0 250 500 m